



CERCLE NAUTIQUE DE LA NAPOULE

PORT LA NAPOULE



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 juin 2021 (Exercice 2020)

1) Participants

- 31 adhérents (ou pouvoirs) présents sur 75 inscrits au club, l'assemblée peut délibérer
- Pas de représentant du port
- Pas de représentant de la mairie

2) Ouverture de l'A.G par le président Jean-Claude Bertrand

Bonjour à toutes et tous

Merci d'être venu assister à l'Assemblée Générale de votre Club concernant l'exercice 2020.

D'habitude notre AG se déroule en début d'année, moment de convivialité, bilan de l'année écoulée, projets pour l'année à venir.

Si la date du 26 juin 2021 fut retenue, c'est à cause des incertitudes liées à la situation sanitaire de notre pays, l'interdiction de se réunir et bien d'autres contraintes, nous imposant une mise en veilleuse des activités du Club...

Malgré tout, et durant les périodes de non confinement, nous avons pu participer à quelques régates, Cf le rapport de Max Laout , à une sortie Club, Cf rapport de Thierry Chavrier.

Les sorties Club furent réduites à la portion congrue et le plaisir de trinquer à une remise de prix quasiment inexistant !!!

En bref année morose, le ponton du Club déserté, les bateaux abandonnés...

Tournons-nous vers l'avenir ...

Depuis le début de l'année et à l'initiative de Didier François , nous avons organisé des séances d'entraînement (puisque régates interdites) et parfois réunissions une dizaine de bateaux sur la ligne ! Ces séances d'entraînements ne comptant pas dans le quota des régates comptabilisées pour bénéficier des avantages de la tarification portuaire avantageuse a mis en évidence la non motivation d'une partie de la flotte à participer à ces sorties

Le manque d'activité, d'où le peu de dépenses exceptionnelles font que les comptes du Club se portent bien !! Notre trésorier vous fera part de ses comptes et observations Thierry Chavrier , notre secrétaire absent excusé, m'a confié son rapport.

Il vous sera lu par le Vice-Président Fabien Simonet

En 2021, et sans autres confinements, il sera demandé aux propriétaires de bateau une participation assidue aux régates existantes, afin de bénéficier de la tarification CNN. Il restera assez de régates dans la baie et environs pour satisfaire les directives de notre règlement intérieur.

C'est nécessaire et vital pour relancer la dynamique du Club, mise à mal depuis plusieurs mois d'inactivité forcée.

Je compte sur vous !!!

Bien amicalement

Sportivement votre

3) Rapport du secrétaire Thierry Chavrier

Adhésions 2021

Pour la troisième année, les inscriptions en lignes se sont très bien déroulées. Les chiffres actuels devraient s'améliorer en fonction de la reprise des régates.

Synthèse des adhésions 2021 à ce jour :

adhésions 2021	
membres licenciés	61
membres non licenciés	14
dont mandelociens	20
total membres CNN	75
forfaits ponton	27

Comparer à la synthèse 2020 :

adhésions 2020	
membres licenciés	85
membres non licenciés	13
dont mandelociens	21
total membres CNN	98
forfaits ponton	28

Et à celle de 2019 :

adhésions 2019	
membres licenciés	74
membres non licenciés	6
dont mandelociens	17
total membres CNN	80
forfaits ponton	25

Fonctionnement du bureau

Le bureau du CNN fonctionne très bien, toujours dans la concertation et la bonne humeur, et nous nous sommes réunis 4 fois en 2020.

Malgré tout comme l'exige les statuts de l'association, 2 membres sont démissionnaires cette année car ils ont plus de 6 ans d'ancienneté :

Marie-Christine FREZE et Thierry CHAVRIER

Le CNN les remercie chaleureusement pour tous ces services rendus

Nous avons reçu une nouvelle candidature d'un nouveau membre, propriétaire de FALABRAC un Farr30

Frédéric PERROCHE

1 membre démissionnaire se représente :

Thierry CHAVRIER

Vote de l'assemblée : 0 non / 0 abstention / 31 oui

Frédéric PERROCHE et Thierry CHAVRIER sont élus à l'unanimité

Composition du nouveau bureau (9 membres) :

- | | |
|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> Jean-Claude Bertrand | Président |
| <input type="checkbox"/> Fabien Simonet | vice-président |
| <input type="checkbox"/> Thierry Chavier | secrétaire |
| <input type="checkbox"/> Philippe Collier | trésorière |
| <input type="checkbox"/> Denis Maury | |
| <input type="checkbox"/> Frédéric Perroche | |
| <input type="checkbox"/> Max Laout | |
| <input type="checkbox"/> Laurent Goessaert | |
| <input type="checkbox"/> Didier François | |

Rappel des statuts du CNN :

Article 18 – L'Association est administrée par un Comité de Direction composé de 12 membres au plus élus par l'Assemblée Générale, à la majorité absolue, pour six ans au plus. Il est renouvelable par tiers tous les deux ans ; les membres sortants sont rééligibles.

Modification du règlement intérieur

Afin de respecter le CNN et d'assurer son rayonnement au-delà de notre commune, nous souhaitons vous proposer la modification suivante de l'article 3 de notre règlement intérieur (modification surlignée en jaune)

Article 3 - modalités d'adhésion et cotisations

Il n'existe qu'un seul type de cotisation au CNN, qui est la même pour tous les membres licenciés ou pas, propriétaires de bateau ou pas, chacun est membre du CNN au même titre.

Seuls les bateaux ayant obtenus un poste d'amarrage sur le ponton du CNN doivent payer le forfait ponton et le forfait régates. Les propriétaires de bateaux ayant obtenus un poste d'amarrage sur le ponton du CNN devront impérativement prendre leur licence FFV au CNN.

Les cotisations ainsi que les licences FFV couvrent l'année civile, et leurs règlements devront intervenir chaque année avant la 1ère régates à laquelle participe le membre, et au plus tard avant le 15 février.

Vote de l'assemblée : 0 non / 0 abstention / 31 oui

La modification de l'article 3 est adoptée à l'unanimité

Sorties club

6 octobre 2020 - visite du BELEM

Visite très sympathique et instructive à laquelle 19 membres du CNN ont participé en 2 groupes étant donné les contraintes sanitaires du moment.

4) Rapport financier par Philippe Collier

COVID = moins de licences = moins de membres = moins de rentrées d'argent

Mais

moins d'activité = moins de dépenses = bénéfices en 2020.

COMPTE DE RESULTAT C N N 2020

INTITULE	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
REGATES	13838,50	7004,31	+ 6834,19
ASSURANCES	0,00	2763,84	-2763,84
FONCTIONNEMENT CLUB	5000,00	2578,59	+ 2421,41
FRAIS BANCAIRES	31,86	81,95	-50,09
TELEPHONE + INTERNET		239,88	-239,88
CAISSE	494,56	0,00	+ 494,56
TOTAL	19364,92	12668,57	
SOLDE DE L'EXERCICE			6696,35

SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2020

COMPTE COURANT	10663,50
LIVRET ASSOCIATION	6150,01
COMPTE TITRE	9356,95
CAISSE	494,56
TOTAL	26665,02

Approbation du compte de résultat 2020

Vote de l'assemblée : 0 non / 0 abstention / 31 oui

5) Rapport de Max Laout

2020 a été une année blanche et les quotas régates non respectés n'ont pas entraîné les sanctions habituelles.

Suite aux 2 confinements avec arrêt des régates entre mi-mars et fin juin puis mi-novembre à fin décembre, nous avons pu organiser que 3 régates sur les 9 programmées dont le championnat départemental.

Il s'agit de :

- la Cyccit du 16 février
- la Freulon
- du bon sens

avec une moyenne de 30 bateaux au départ.

Malgré le peu de régates, 3 bateaux ont réussi à faire leur quota :

- Rock'nRoll 10 régates
- Bliss 9
- Passionnata 7

Le total comprend aussi 1 participation au comité et 1 comme équipier mais uniquement sur les régates du Club.

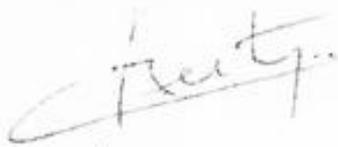
Assemblée Générale CNN du 26 juin 2021 – page 6 de 6

6) Rapport convivialité de François Didier et Denis Maury

Pas beaucoup d'animations en 2020... visite privée très sympathique du Bélem le 6 octobre 2020. Le bateau mouilleur Jefouille qui n'a quasiment pas tourné en 2020 n'a pas nécessité d'entretien annuel, une petite panne d'encrassement carburateur a été réparée par Denis. Un nettoyage de la carène sera à prévoir avant la reprise en septembre.

Fin de l'assemblée à 12h

**Le Président
Jean Claude Bertrand**



**Le Secrétaire de séance
Max Laout**

